

Provisoire

7409^e séance Jeudi 19 mars 2015, à 10 heures New York

M. Delattre (France) Membres: Chili M. Llanos Chine M. Zhao Yong Espagne M. Oyarzun Marchesi

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Sir Mark Lyall Grant

Tchad M. Cherif

Venezuela (République bolivarienne du) M. Suárez Moreno

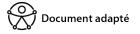
Ordre du jour

Président:

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité (S/2015/147)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité (S/2015/147)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Liban à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration de son président faite au nom du Conseil sur la question inscrite à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil pour leurs contributions utiles à cette déclaration. Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je considérerai que le Conseil approuve la déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2015/7.

La séance est levée à 10 h 10.

2/2 15-07598